



Syndicat CGT du Groupe Clemessy

18, Rue de Thann 68057 MULHOUSE

Tel : 03 89 32 33 39

Site : www.cgt-clemessy.com



Intéressement 2010/2012

Notre dernier accord d'intéressement 2007/2009 étant arrivé à échéance, une nouvelle négociation s'est ouverte pour un nouvel accord triennal.

Mais, là où il devait y avoir négociation, c'est une partie de poker menteur qui s'est déroulée.

A savoir, que la donne d'aujourd'hui se trouve différente à ce qu'elle était en 2007, puisque Eiffage, le nouvel actionnaire de Clemessy, et malgré l'engagement qu'il a pris de ne pas toucher aux accords collectifs existants chez Clemessy pendant une durée de 5 ans, ne laisse pas beaucoup de liberté pour la négociation.

En effet, l'alternative est simple, si c'est une alternative :

- ⇒ Soit nous acceptons d'entrer dans le dispositif de participation et d'intéressement existant dans le groupe Eiffage, et dans ce cas les salariés pour bénéficier d'un abondement (de 25 à 50%) n'auront pas d'autre choix que de verser leurs primes dans les actions d'Eiffage
- ⇒ Dans le cas contraire, les accords Clemessy seront proposés à signature tels quels, sans autre possibilité de négociation des contenus.

Comparatif des deux accords :

	EIFFAGE	CLEMESSY
Assiette	2 % du Chiffre d'Affaire	12,2 % du ROP (Résultat Opérationnel)
Répartition	Hiérarchisation à 100 %	75 % uniforme 25 % hiérarchisé
Périmètre	Par établissement	Entreprise
Effet de seuil	OUI	NON, Déclenchement dès atteinte de 50 % du ROP

Globalement, selon les simulations faites entre les 2 systèmes (d'après les chiffres des exercices passés), l'enveloppe globale de prime est sensiblement la même, avec un léger avantage à Eiffage. Mais dans le cas d'exercices plus difficiles, l'avantage est nettement en faveur de celui existant chez Clemessy.

Donc, pour résumer, l'actionnaire Eiffage, qui accepterait une prime calculée et répartie sur l'ensemble de l'entreprise, refuse qu'une partie de la prime soit uniforme, optant pour le tout hiérarchisé, favorisant ainsi les gros salaires (ceux-ci étant susceptibles de placer leur prime dans le plan par action SICAVAS).

L'argent attire l'argent !!!

Autrement dit, et c'est bien connu, "on ne prête qu'aux riches".

Bien que les précédents accords d'intéressement n'allaient pas assez loin, en raisons, entre autres des points suivants :

- ⇒ **hiérarchisation d'une partie de la prime**
- ⇒ **plafonnement de l'enveloppe de la prime à 12,2 % du ROP réalisé**

Pour autant la CGT, ne peut accepter la remise en cause de ces quelques avancées obtenues à l'époque, bien qu'étant alors non signataire mais partie active à la négociation.

Dès lors, nous considérons que la négociation doit se faire sur les critères de solidarité qui ont prévalu et évolué au fil des années (telle la prime uniforme à toutes les entités de Clemessy, quelque soit leur résultat) et non sur cette logique du fric, qui oppose les salariés entre eux en les mettant en concurrence. Logique qui permet à l'actionnaire, d'utiliser le poids de l'actionnariat salarié (environ 30 %) dans sa stratégie, voir à d'autres fins.

Par ailleurs, nous pensons que dans le cas où le système d'intéressement Eiffage (*hiérarchisation totale de la prime*) était adopté, la proposition de la direction de mettre en place un système parallèle, permettant sous forme de prime de maintenir pour les bas salaires un montant d'intéressement identique au calcul actuel de l'accord Clemessy, n'est qu'un leurre.

Un leurre, évidemment, dans la mesure où une telle enveloppe viendrait rapidement à terme rogner sur les montants d'augmentations salariales déjà au rabais. Car pour financer un tel montant de prime, il faut bien aller prendre l'argent quelque part, ce qui va impacter automatiquement la masse salariale, les augmentations générales et donc le pouvoir d'achat déjà très fortement malmené.

Nous avons, par conséquent, demandé à la direction de faire remonter à l'actionnaire, notre opposition à la remise en cause des accords de Clemessy et notre volonté de rester sur nos accords.

La prochaine réunion de négociation est fixée au lundi 17 mai. Affaire à suivre.

La CGT Clemessy

Mulhouse, le 5 mai 2010